

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE ETAT CIVIL

ARRÊTÉ N°2026ARRT271

OBJET : DELEGATION DE FONCTION
OFFICIER D'ETAT-CIVIL
A M. Didier BRU,
Conseiller Municipal

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU la loi du 05 avril 1884,

VU l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'empêchement du Maire et des Adjointes en exercice,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Didier BRU, Conseiller Municipal de la Commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concourt avec nous, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil.

ARTICLE 2 :

En sa qualité d'officier d'état civil, **Monsieur Didier BRU** célébrera la cérémonie qui aura lieu :

Le samedi 25 juillet 2026

en la Mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 21 JUIL. 2026
Et publication le 21 JUIL. 2026

Pour extrait conforme
En Mairie 20 juillet 2026
Le Maire
Olivier NOGUES

